



## Accident de Travail Responsabilité Agence intérim ou Entreprise

-----  
Par Lily75000

Bonjour,

Je suis intérimaire, mon collègue a fait tombé une caisse de dictionnaire sur mon pied. Je souhaiterai savoir de qui mon agence d'intérim ou de l'entreprise de mission est responsable de mon accident de travail . J'ai informé mon agence d'intérim, mais elle ne me répond pas, et l'entreprise de mission me dit qu'elle n'est pas responsable. Mon collègue m'a fait savoir qu'il n'a pas eu de formation de cariste, pour les risques. De plus, mon agence m'a déconnecté de la plateforme pour abandon de poste, alors que je ne fait que de les contacter mais ne répond pas.

Merci d'avance